

# NOS LISTES VOS CANDIDATS



ENSEIGNEMENT  
SECONDAIRE

ATEENC & INSTITUTEURS  
BREVETÉS



**CAP N°3**

**ATEENC &  
INSTITUTEURS BREVETÉS**

## ||▶ **TITULAIRES**

**Jérémy ELMOUR**

(CLG Auteuil)

**Klaus-Damien PHADEL ALI**

(CLG Poya)

**Jean Paul WENAHIN**

(LGT Poindimié)

## ||▶ **SUPLÉANTS**

**Belok PALASSO**

(CLG Kaméré)

**Jean-Ludovic POUROUDA**

(CLG Paiamboué)

**Gilles OBRY**

(CLG Poindimié)



**ÉLECTIONS CAP**



Vote par correspondance :

Du 06 mai au  
14 juin 2024 - 12h00

Vote physique :

13 juin 8h-15h  
14 juin 8h-12h



*N'oubliez pas de  
voter !*



## Les valeurs et l'engagement des élus UT CFE-CGC NC :

C'est avant tout, une présence active aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) et une étude particulière des dossiers de tous les agents avant chaque CAP.

### Des représentants du personnel qui avec les permanents de l'UT CFE-CGC NC :

- **Défendent en toute équité** les intérêts des agents (titularisation, avancement, promotion au choix, aptitude...);
- Communiquent auprès des agents sur les grandes étapes de leur carrière (avancements, promotions au choix, examens professionnels...) et sur les grands dossiers (refontes statutaires...);
- **Veillent au respect des règles** de recrutement dans la fonction publique;
- **Répondent** aux questions des différents agents;
- Assistent les agents auprès des employeurs (difficultés, convocations...);
- Participent aux travaux et sont **force de proposition**;
- **Contribuent au dialogue social** dans toutes les réunions institutionnelles.

## Durant la précédente mandature, les élus et les représentants de l'UT CFE-CGC NC ont œuvré entre autres pour :

- **Préserver les emplois et maintenir la rémunération** de tous les agents de la fonction publique lors des confinements durant la période COVID;
- **Mettre en place le télétravail** de manière effective;
- **Créer le dispositif de rupture conventionnelle** dans la fonction publique;
- **Obtenir une partie de la revalorisation du point d'indice.**

## Bilan 2019-2023

- **Participer aux travaux et être force de proposition** dans tous les dossiers traitant du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie;
- **Veiller au respect de la règle** qui prévoit que tout poste permanent de la fonction publique soit occupé par un fonctionnaire;
- **Défense des formations en présentiel** : en limitant les formations en distanciel et en supprimant les formations hybrides;
- **Vigilance sur les temps de formations** : en interpellant régulièrement le vice-recteur pour dénoncer les formations qui ont lieu parfois en soirée, le weekend ou durant les vacances scolaires;
- **Interventions multiples pour dénoncer le détournement par le congrès des 1,3 milliards** que l'Etat donne chaque année à la NC pour l'entretien et la rénovation des lycées (audition au congrès, alertes aux médias, diffusion des photos de l'état des lycées sur FB.) : cela a permis au moins que le congrès alloue 300 millions aux lycées (au lieu de 0 initialement prévu).

## Pour cette nouvelle mandature, l'UT CFE-CGC NC s'engage à :

- Améliorer et **moderniser le fonctionnement des CAP** (règlement intérieur, réunion par visio-conférence, valorisation du rôle de l'élu);
- **Poursuivre le combat pour la revalorisation du point d'indice**;
- Participer activement à **la pérennité de la Caisse Locale de Retraite** par des mesures efficaces non radicales;
- **Rajouter un échelon supplémentaire** dans toutes les grilles au vu du décalage de l'âge légal de départ à la retraite;
- Poursuivre le suivi dans la fonction publique de la **mise en œuvre des mesures d'intégration** sur les postes permanents de la fonction publique et de son attractivité afin d'attirer de nouveaux fonctionnaires.

## Objectifs 2024 -2028

- **Créer un corps de catégorie B** pour permettre des promotions professionnelles et la montée en compétences des ATEENC;
- **Créer une prime (NBI)** pour les agents territoriaux;
- **Accompagner les personnels dans leur avancement de carrière** et dans leur démarche de mutation par un suivi individualisé de leur dossier;
- **Modifier la nouvelle loi concernant le transport scolaire** pour les établissements possédant leur propre bus : il n'est pas normal d'imposer aux établissements de louer un bus privé alors qu'ils possèdent un bus et ont un chauffeur dans l'établissement;
- **Assurer une meilleure répartition du nombre d'agents techniques** en fonction du nombre d'élèves et de la superficie de l'établissement;
- **Mettre en place un remplacement automatique quand un agent est en arrêt maladie** avec certificat médical supérieur à 4 jours;
- **Ouvrir l'accès aux formations de l'IFAP pour les ATEENC**;
- **Œuvrer en faveur de la continuité et de la stabilité des équipes éducatives dans les établissements du Territoire** en appliquant la règle des deux ans sur poste avant mutation;
- **Continuer à se battre pour notre pouvoir d'achat.**

